



Canadian Academy of Health Sciences
Académie canadienne des sciences de la santé

Gouvernance

Mandat (2021)

Mandat

Appuyer le conseil d'administration en assumant la fonction essentielle de veiller à la bonne gouvernance de l'Académie canadienne des sciences de la santé (ACSS).

Membres

- Présidence – choisie par le conseil d'administration
- Présidence de l'Académie (membre d'office)
- Direction générale (membre d'office)
- Deux membres de l'Académie ou plus

La durée du mandat des membres des comités permanents de l'ACSS est fixée selon une politique globale en la matière établie par son conseil d'administration.

Vote

Les membres du comité peuvent voter en personne, lors de conférences téléphoniques ou par voie électronique, conformément à la politique relative au vote électronique des comités permanents établie par le conseil d'administration de l'ACSS.

Quorum

Le quorum dans le cadre du vote et des réunions est fixé à 50 % des membres du comité plus un membre.

Responsabilités

- Guider le conseil d'administration dans la discussion et l'accord quant aux compétences requises pour occuper les postes vacants au sein du conseil et de son bureau, le cas échéant.
- Solliciter une liste de personnes qui disposent des compétences souhaitées en diffusant une demande de mise en candidature auprès des membres du comité et en se rapprochant des membres appartenant à la discipline spécifique correspondant aux postes vacants.
- Recommander des personnes afin de pourvoir les postes vacants au sein du conseil d'administration et de son bureau.
- Guider le conseil d'administration dans la discussion et l'accord quant aux recommandations en ce qui concerne les membres représentant les membres de l'Académie.
- Effectuer l'évaluation annuelle du rendement du conseil d'administration.
- Examiner régulièrement les règlements administratifs et les politiques afin de s'assurer qu'ils sont à jour et reflètent les besoins de l'Académie.



Canadian Academy of Health Sciences
Académie canadienne des sciences de la santé

- Rédiger un manuel sur le conseil d'administration pour orienter ses membres actuels et nouveaux et définir les relations entre le conseil d'administration et la direction.
- Examiner le mandat et la composition des divers comités du conseil d'administration et présenter à ce dernier un rapport connexe.
- Tenir compte de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI) dans l'ensemble de ses activités.

Objectifs

- Veiller à la bonne gouvernance de l'ACSS et de son conseil d'administration.

Résultats

- Assurer le fonctionnement optimal du conseil d'administration en adoptant et en édictant les règlements et principes établis par l'Académie.

Ressources

- La direction générale assume une fonction de facilitation, aussi bien du travail du comité en édictant les décisions et les mesures qu'il prend, que des directives générales de l'Académie.
- La direction fournit au comité un soutien administratif et tout document nécessaire (par exemple, des rapports sur les activités antérieures).

Calendrier de réunion

Le comité se réunit normalement quatre fois par an ou, au besoin, à la demande de la présidence.

Date d'approbation

La présente version du mandat du Comité de gouvernance a été approuvée par le conseil d'administration de l'ACSS en 2022.